



AFRICAN UNION



ENERGY

African Energy Commission
Commission Africaine de l'Energie



Ministère de l'Energie et des
Ressources Hydrauliques



Gabon



COMMISSION AFRICAINE
DE L'ÉNERGIE (AFREC)

DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION ENERGÉTIQUE NATIONAL (SIEN) ET PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

RAPPORT DE DIAGNOSTIC
ET PLAN D'ACTION OCTOBRE 2022

Préparé pour le Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques du Gabon



DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION ENERGÉTIQUE NATIONAL (SIEN) ET PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

RAPPORT DE DIAGNOSTIC
ET PLAN D'ACTION



African Energy Commission
Commission Africaine de l'Énergie

AVANT-PROPOS

Je suis ravi de présenter le rapport de diagnostic et plan d'actions pour le développement du Système d'Information Énergétique National (SIEN) du Gabon et de renforcement des capacités. Ce rapport est le résultat de l'évaluation menée par la Commission Africaine de l'Énergie (AFREC), pour harmoniser les SIEN actuels des États membres de l'Union Africaine (UA) dans le but d'améliorer la qualité des données énergétiques fournies au Système d'Information Énergétique Africain (SIEA) ainsi qu'à l'adaptation aux besoins des pays conformément aux normes internationales.

Le rapport de diagnostic révèle plusieurs défis, tels que le manque de données suffisantes pour le bilan énergétique, des données de mauvaise qualité ou inexistantes, le manque de ressources humaines qualifiées pour traiter les données et le manque d'infrastructures technologiques adéquates pour entretenir les systèmes, entre autres. Par conséquent, ce rapport est profond car il cultive une voie vers la mise en place du SIE National du Gabon.

Le Ministère de l'Énergie dont j'ai la charge, est conscient de la nécessité d'améliorer les méthodes de collecte de données énergétiques du Gabon en mettant en place des systèmes pour améliorer la qualité et la couverture des données énergétiques et y inclure tous les secteurs de l'économie. Le développement du SIEN du Gabon est un outil nécessaire et essentiel pour atteindre cet objectif, qui permettra d'améliorer les efforts du Gouvernement pour une meilleure planification, l'élaboration de politiques et la prise de décisions éclairées liées à la transformation du secteur énergétique national. Il est également important de reconnaître que pour fournir une direction à la justice sociale de notre peuple et garantir son accès à la sécurité énergétique et à une meilleure qualité de vie, des données de qualité font partie intégrante de ce processus. Ainsi, sans négliger les impacts et les défis du changement climatique, qui continuent de représenter des menaces importantes pour le développement économique et social dans notre pays et dans le monde, les ressources énergétiques du Gabon doivent contribuer au développement socio-économique et de la justice sociale de notre peuple. Cependant, cela ne peut être fait que si nos conceptions, politiques et stratégies de projet sont soutenues par des données énergétiques fiables et de haute qualité et fournissent un diagnostic réaliste des besoins humains et économiques.

De bonnes statistiques énergétiques contribuent également à améliorer la transparence et la responsabilité en matière d'élaboration de politiques publiques, la population peut alors juger du succès de ces politiques et tenir le Gouvernement responsable de son action. Le Gouvernement est attaché à la libre circulation de l'information pour permettre au public d'être bien informé afin de participer au développement national et de consolider la démocratie.

Ainsi, nous pensons que le soutien de l'AFREC au développement du SIEN aidera le Gouvernement du Gabon à améliorer la qualité des processus des statistiques énergétiques, qui sont essentielles à la conception de bonnes stratégies énergétiques pour l'investissement. Le programme de renforcement des capacités nous fournira également des informations nécessaires pour renforcer les capacités aux niveaux national et local, ce qui nous préparera davantage à répondre aux besoins nationaux, régionaux, continentaux et internationaux.

S.E.M. Alain-Claude BILIE-BY-NZE

Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques du Gabon

DÉCLARATION DU COMMISSAIRE

L'Afrique, par l'intermédiaire de l'Union africaine, intensifie ses efforts pour atteindre l'accès universel à une électricité fiable et abordable ainsi qu'à élaborer les contours de sa stratégie vers une énergie plus propre et plus verte, comme le prévoient l'Agenda 2063 de l'Afrique et le 7^e objectif de développement durable des Nations unies. Cette ambition se concrétise par notre engagement à améliorer les systèmes de données énergétiques de l'Afrique et à réduire le déficit de compétences dans le domaine des statistiques énergétiques afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité des données énergétiques à travers le continent, de sorte que des données de qualité et fiables constituent l'épine dorsale du développement et de la transformation du secteur énergétique africain.

En tant que Commission, nous sommes fermement convaincus que les stratégies et les politiques fondées sur les données permettent de comprendre clairement les utilisations de l'énergie sur notre continent, de promouvoir l'efficacité des systèmes énergétiques, d'offrir des possibilités d'amélioration du rendement et de l'utilisation, de lutter contre le changement climatique et d'identifier des mesures rentables avec la capacité de modéliser l'avenir.

C'est pourquoi la Commission Africaine de l'Energie (AFREC), en collaboration avec les États membres de l'Union africaine (UA), s'efforce d'harmoniser les données sur l'énergie au niveau du continent afin de garantir à l'Afrique un environnement propice pour le développement des données énergétiques africaines. Au niveau continental, l'AFREC a développé une plateforme de données sur l'énergie - le Système d'Information Énergétique Africain (SIEA), qui est composé des données brutes collectées par les États membres et illustre la performance énergétique réelle des pays africains. La mise en place du SIEA a conduit à la décision de mettre en place et/ou d'améliorer les Systèmes d'Information Énergétique Nationaux (SIEN) des États membres afin de garantir l'interface entre les informations du SIEA et du SIEN, de permettre aux pays d'accéder aux données des autres pays membres et d'améliorer un programme complet de renforcement des capacités techniques.

Le SIEA et le SIEN fourniront des statistiques énergétiques complètes et actualisées qui amélioreront la diffusion des données et alimenteront les débats, tout en améliorant la capacité des pays à produire des statistiques énergétiques grâce à un soutien technique. La position commune de l'Afrique sur l'accès à l'énergie et la transition juste soutient également que la transition énergétique ne peut se limiter à la décarbonisation. Mais surtout, elle doit être un catalyseur pour combler le fossé de l'accès à l'énergie et encourager les utilisations productives, créant ainsi de nouveaux pôles industriels compétitifs.

Ainsi, ce rapport est un véritable reflet de nos actions à venir, afin de garantir que la collecte de données sur l'énergie traitée au niveau des États membres se fasse de manière efficace et collaborative, pour aider l'Afrique à améliorer la modélisation des données, à développer des projets énergétiques ayant un impact, à mobiliser des ressources pour l'investissement dans des projets énergétiques ainsi qu'à surveiller la manière dont les pays relèvent les défis du changement climatique. J'espère que ce rapport aidera les pays africains à prendre des mesures décisives pour construire leur SIEN, comme il est conseillé dans ce rapport, dans l'intérêt de la transformation du secteur et du progrès économique de nos populations.

S.E. Dr Amani Abou-Zeid
Commissaire aux Infrastructures et à l'Énergie
Commission de l'Union africaine.

Sommaire

AVANT-PROPOS p.4

DÉCLARATION DU COMMISSAIRE p.5

INTRODUCTION p.7

Principales réalisations p.8

Principaux résultats et perspectives p.8

**RAPPORT DE DIAGNOSTIC ET PLAN
D'ACTION DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE** p.9

1. Résultats du diagnostic p.10

2. Recommandations p.12

3. Actions prioritaires p.13

4. Plan d'action quinquennal pour
le renforcement des statistiques énergétiques p.14



AFRICAN UNION



ENERGY

African Energy Commission
Commission Africaine de l'Energie

INTRODUCTION

La Commission africaine de l'énergie (AFREC) a lancé le programme «**Amélioration du Système d'Information Energétique National et renforcement des capacités**» afin d'évaluer et d'homogénéiser les Systèmes d'Information Energétique Nationaux (SIEN) des États membres de l'Union africaine (UA) dans le but d'améliorer la qualité du contenu fourni au Système d'information énergétique Africain (SIEA), d'adhérer à la collecte et à la communication des données sur l'énergie conformément aux normes internationales et de s'adapter aux besoins en données des États membres.

Dans ce contexte, l'AFREC a signé un contrat de consultance avec le consultant (Innovation Energie Développement (IED)) le 13 décembre 2021, afin d'aider onze (11) pays membres de l'UA à établir et/ou améliorer le Système d'Information Energétique Nationaux (SIEN) avec pour objectif principal d'**améliorer la qualité des données collectées** au niveau national et régional (notamment à travers le SIEA coordonné par l'AFREC) ; d'**étendre la couverture du SIEN** pour inclure plus d'indicateurs énergétiques ; et d'**améliorer la capacité des États membres à gérer et utiliser les données comme outil de prise de décision pour les politiques publiques**, les investissements et les stratégies dans le secteur énergétique.

Les trois objectifs spécifiques du projet sont les suivants :

- **Renforcer les capacités et améliorer les systèmes** utilisés pour collecter, compiler, valider et diffuser les statistiques énergétiques ;
- **Renforcer l'adoption de la méthodologie et des questionnaires de l'AFREC** conformément aux bonnes pratiques et aux normes internationales RISE ;
- **Harmoniser et rationaliser les statistiques sur l'énergie dans les États membres**, afin de permettre la mise à jour régulière du SIEA et la comparabilité dans la région.

Le projet SIEN & Renforcement des capacités est actuellement au stade pilote, avec un déploiement ciblé dans onze États membres de l'UA. L'AFREC envisage d'étendre le projet à d'autres pays afin de renforcer la capacité statistique dans tous les États membres de l'UA. Ainsi, un objectif secondaire de ce projet est de fournir un retour d'information complet concernant la structure et les activités du projet en vue de contribuer à l'évaluation du projet pilote et à tout ajustement futur de la structure du programme. La deuxième phase de ce projet est déjà planifiée par l'AFREC pour 2023, ciblant des États membres supplémentaires.

La sélection des pays participant à la première phase du projet s'est basée à partir de l'expression de l'intérêt de ces pays pour le soutien offert par l'AFREC. Les pays participants représentent différentes régions et caractéristiques du secteur de l'énergie africaines, ainsi que des niveaux de maturité et d'avancement des statistiques énergétiques ou du développement des SIEN variés. Les 10 pays sont :

1. Algérie
2. Botswana
3. Burkina Faso
4. Congo
5. Gabon
6. Kenya
7. Nigeria
8. Lesotho
9. Namibie
10. Zimbabwe



Principales réalisations

Le projet s'est déroulé sur 12 mois, de janvier à décembre 2022. Sur la base des entretiens avec les parties prenantes et de l'analyse continue des données et de la documentation partagée par les points focaux nationaux, les principales réalisations du projet sont :

- **Rapport de diagnostic** pour chaque pays, qui fournit une vue d'ensemble sur le statut, les systèmes et les ressources existantes pour les statistiques énergétiques, ainsi que les principaux défis ou lacunes à combler pour améliorer les statistiques énergétiques nationales et s'aligner sur les normes des Recommandations internationales pour les statistiques énergétiques (RISE). Le rapport de diagnostic contient un plan d'action.
- **Plan d'action** pour chaque pays, qui définit la feuille de route sur cinq ans pour améliorer ou établir un SIEN. Il identifie et chiffre les ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie.
- **Des sessions de formation** conçues pour combler les lacunes spécifiques des points focaux nationaux sur les thèmes communs identifiés lors de la phase de diagnostic. Les formations en ligne ont eu lieu en anglais et en français et ont formé 32 experts des pays participant au programme. Les vidéos sont accessibles sur demande.
- **Atelier de validation technique** organisé à Addis-Abeba, en Éthiopie, en septembre 2022, réunissant les représentants de chaque pays participant, pour la validation technique et la révision par les pairs des diagnostics et plans d'action. Cet atelier a également permis de consolider une communauté de pratique.
- **Une réunion ministérielle**, prévue pour le début de l'année 2023, dans le but de discuter de la mise en œuvre des plans d'action et de mettre en évidence les lacunes et les insuffisances qui doivent être comblées, y compris le financement, et de discuter du soutien envisageable par l'AFREC et les autres organisations internationales.

Principaux résultats et perspectives

Le diagnostic a révélé plusieurs défis communs auxquels sont confrontés, à des degrés divers, la majorité des pays ciblés :

- Les points focaux ont du mal à obtenir suffisamment de données pour la biomasse et les utilisations finales de l'énergie (en particulier pour les produits pétroliers)
- Les statistiques sur l'efficacité énergétique sont souvent pauvres, voire inexistantes.
- Il y a un manque de ressources financières, matérielles et humaines.
- Peu de mesures sont en place pour pérenniser les équipes SIE.
- Il y a un besoin de sensibiliser les parties prenantes et de clarifier la gouvernance des données pour rendre plus efficace la collaboration avec les institutions partenaires.
- Il y a des lacunes du matériel et des systèmes informatiques.
- La diffusion limitée des statistiques sur l'énergie est principalement due à des compétences limitées de l'analyse des données, au manque de ressources et à l'absence de demande claire d'analyse de la part des décideurs.

À la lumière de ces résultats, les recommandations et les plans d'action des 10 pays participants ont été rassemblés dans un «Rapport de diagnostic et plan d'action». Le rapport complet contenant des données sensibles, le présent rapport, destiné à être diffusé publiquement, résume le diagnostic et le plan d'action de chaque pays afin de servir de prospectus pour la collecte de fonds ou la recherche de consensus en vue de renforcer ou d'établir un SIEN.

RAPPORT DE DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTION DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE

Le Gabon est un pays de l'Afrique Centrale qui s'étend sur 267 667 km² et possède 2.17 millions d'habitants. Le Gabon est membre de l'Union africaine (ancienne Organisation de l'unité africaine) depuis 1963.

L'économie du Gabon repose essentiellement sur les hydrocarbures et le bois. Le sous-sol est riche en minerais (or, fer, manganèse, uranium). Le PIB par habitant s'établit à 7 770 USD, c'est-à-dire un des plus hauts d'Afrique, malgré une tendance à la baisse depuis 2010 (Banque Mondiale, 2022).

Le taux d'électrification du Gabon est l'un des plus élevés d'Afrique : plus de 90% de la population gabonaise résidentielle possède un accès à l'électricité.

L'utilisation de la biomasse, notamment pour la cuisson, reste largement répandue. Le gouvernement gabonais fait partie du Centre international pour la séquestration du carbone et l'énergie de la biomasse, une plateforme qui fournit des informations sur la R&D, les aspects financiers et économiques, et les meilleures pratiques liées à la production d'énergie de la biomasse. Sur le plan des hydrocarbures, le pays est producteur et possède des capacités de raffinage. Il est le septième pays d'Afrique exportateur de pétrole et de produits pétroliers.



*Ministère de l'Energie et des
Ressources Hydrauliques du Gabon*

Les statistiques les plus récentes du bilan énergétique du Gabon datent de 2018, selon les données disponibles du SIEA de l'AFREC. En 2018, la production totale d'énergie primaire est de 6,22 Mtep tandis que la consommation d'énergie finale est de 5,12 Mtep. **La production domestique primaire est principalement composée de biomasse ; ainsi que de gaz et de produits pétroliers.** Le pays dispose de ressources renouvelables, notamment hydro et solaire, mais cette dernière reste relativement peu exploitée à l'heure actuelle.

La consommation finale d'énergie est largement dominée par la biomasse dans le secteur résidentiel. En effet, la majorité de la population dépend encore de l'énergie du bois (bois de chauffage et charbon de bois). Dans les zones rurales, la quasi-totalité de l'énergie consommée est issue de la biomasse. Sur le plan électrique, le mix énergétique est partagé relativement équitablement entre l'hydro et les énergies conventionnelles.

Le rapport de diagnostic et de plan d'action du Système d'Information Energétique National (SIEN) a été élaboré avec le soutien de l'AFREC et en étroite collaboration avec les points focaux nationaux (PFN) de l'AFREC et la Direction centrale des statistiques du Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques (MERH) du Gabon.

Ce rapport résume (1) le diagnostic des statistiques énergétiques au Gabon, (2) les recommandations spécifiques pour améliorer les statistiques énergétiques et renforcer ou établir un SIEN, (3) les actions prioritaires à court - et long - terme, et (3) un plan d'action de haut niveau avec les ressources et les délais nécessaires à la mise en œuvre des actions recommandées.

1. Résultats du diagnostic

A ce jour, le Gabon ne dispose pas d'un SIE national formalisé et s'appuie sur les questionnaires AFREC pour produire des statistiques énergétiques annuelles. Les statistiques énergétiques sont à la charge de la Direction Centrale des Statistiques et des Etudes et de la Direction Générale de l'Energie du Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques (MERH). La stratégie de développement de la statistique dans le secteur de l'Energie est en cours de développement au sein du MERH. Le tableau ci-dessous décrit les principales caractéristiques du programme de statistiques énergétiques du Gabon telles qu'identifiées lors de la phase de diagnostic.

Item	Résultats du diagnostic
Environnement institutionnel et légal	• Il n'y a pas de contact direct avec les producteurs de données (sauf SEEG) car la collecte est réalisée par les Points Focaux (PF) des autres Ministères. • Manque d'accord formel régissant les relations avec les Ministères avec un fort taux de rotation des PF.
Ressources humaines et matérielles	• Longue expérience et compétence en matière de génération des statistiques. • Le personnel affecté aux statistiques de l'énergie est insuffisant pour effectuer tout le travail sur les statistiques de l'énergie en termes de temps et de compétences disponibles, actuellement une seule personne avec un profil de statisticien. • Les ressources matérielles nécessaires à la bonne réalisation des missions sont très limitées, voire inexistantes (un seul ordinateur fixe, pas de connexion internet, pas de rétroprojecteur, pas de véhicule pour les missions de collecte de donnée, etc.).
Collecte de données	• Répartition structurée des tâches de collecte des données avec la présence des Points Focaux responsable de la collecte de données d'une thématique. • Il n'y a pas de processus formel pour la collecte de données ni d'accord officiel qui définit la teneur des informations que les PF doivent transmettre. • Les PF ne sont pas formés, ne comprennent pas forcément les enjeux. Leur mobilité n'est pas favorable à leur montée en compétences. • Absence de certaines données, notamment sur la biomasse, les utilisations finales de l'énergie (en particulier pour les produits pétroliers) et l'efficacité énergétique (EE). • Manque de financement pour la collecte de données auprès des PF (déplacements) et pour la réalisation d'enquêtes de consommation représentatives.
Traitement des données	• Il n'y a pas d'outil existant propre au MERH utilisé pour compiler les statistiques de l'énergie, elles sont générées directement via les questionnaires AFREC. • Absence de ressources de formation pour guider les éventuelles nouvelles recrues. • Re-saisie manuelle des données, ce qui entraîne une perte de temps et des risques d'erreur.
Assurance qualité et validation	• Contrôles internes effectués par le statisticien lors de la production des statistiques et un contrôle externe lors de l'atelier d'exploration avec les PF • Manque de ressources nécessaires pour l'organisation d'atelier de validation (pas de connexion internet, pas de budget pour couvrir les frais de déplacement des participants...)
Diffusion et analyse	• Pas de diffusion systématique des statistiques mais en cours de production d'une liste d'indicateurs sur : l'énergie ; l'eau ; l'assainissement et la radioactivité. • Peu de dissémination au public par manque de budget pour la diffusion des données statistiques (édition de rapport, site ou page web dédiée, etc.).

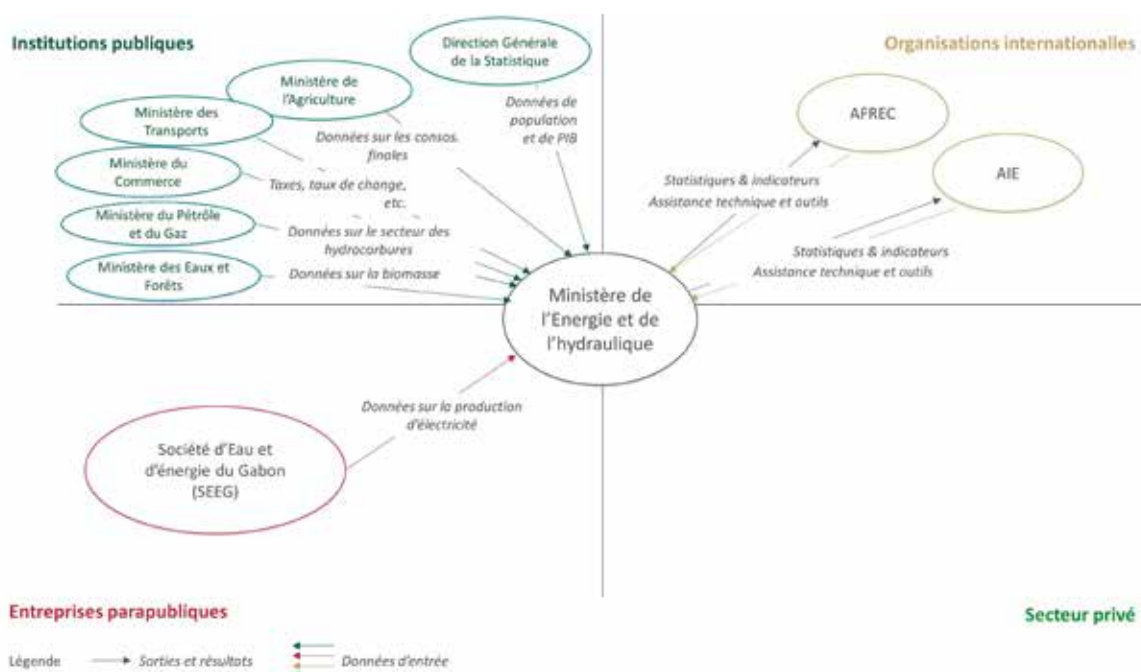
Résumé des principaux résultats de l'évaluation diagnostique

Les points forts du Gabon sont la parfaite maîtrise des statistiques de l'énergie ; notamment grâce à l'appui technique de l'AFREC, dont le Gabon a bénéficié durant de nombreuses années. La récente nomination de Points Focaux additionnels, soumis à de nombreuses mobilités, atteste de la volonté manifeste d'améliorer le processus de production des statistiques, qui souffre de problèmes institutionnels et structurels, se répercutant sur la collecte des données et, de facto, sur la qualité des statistiques.

Cependant, **les données existantes sont difficiles à collecter à cause notamment** (i) de l'absence d'échange direct entre l'équipe statistique et les fournisseurs de données, (ii) de la dispersion des données sources (iii) de l'absence de mandat clair décrivant le calendrier et les responsabilités de chacun dans la collecte et la transmission des données.

Outre les problèmes structurels / institutionnels décrits ci-dessus, la production des statistiques est affectée par un **manque de ressources (humaines, matérielles et budgétaires)**. En effet, l'équipe ne comporte actuellement qu'un seul profil statisticien et ne dispose pas d'un budget de fonctionnement suffisant pour tenir les réunions de travail, ni pour la publication des données.

Il faut souligner **la grande volonté du Directeur en charge de la production des statistiques**, qui travaille actuellement sur la mise en place d'indicateurs de suivi (concernant l'énergie et les autres thématiques portées par le Ministère). Il a notamment identifié pour chaque indicateur les points de blocages et recommandations ; son travail a été utilisé dans le présent diagnostic.



Environnement institutionnel

2. Recommandations

Trois recommandations clés pour le renforcement des statistiques énergétiques du Gabon ressortent du diagnostic et de l'évaluation des lacunes :

1. Améliorer la qualité et la couverture des données

- **Formaliser les rôles de chacun dans la collecte de données** : en spécifiant contractuellement les activités des Points Focaux (PF), dans un format contraignant avec une liste exhaustive de leurs tâches de collecte de données et clarifier les responsabilités hiérarchiques. Si l'on souhaite aller plus loin, une modification du cadre réglementaire serait souhaitable pour fluidifier les échanges de données.
- **Instaurer une routine de travail avec les Point Focaux pour améliorer l'efficacité de la collecte** en organisant des réunions périodiques de suivi avec l'équipe statistique et l'ensemble des PF pour permettre à l'équipe statistique de mieux appréhender l'avancée de la collecte, et détecter au plus tôt les difficultés avec les fournisseurs de données et de construire une véritable collaboration avec les Points Focaux. Cela nécessite de prévoir le budget de fonctionnement associé.
- **Permettre la montée en compétences des Points Focaux** avec la mise à disposition des ressources d'auto-formation et ensuite en constituant un manuel d'opération pour guider les Points Focaux dans la collecte et les opérations de contrôle-validation.
- **Améliorer les données critiques des sous-secteurs du pétrole et de la biomasse**, qui doivent être traitées en priorité, car elles constituent une menace pour l'exactitude et la pertinence globale des données sur le bilan énergétique produits par l'équipe. Une enquête sur la consommation finale d'énergie pourrait s'avérer utile pour quantifier les utilisations finales.

2. Augmenter les ressources matérielles, humaines et logicielles

- **Renforcer le matériel informatique** : la priorité absolue est d'acquérir un ordinateur portable, un rétroprojecteur portatif et de bénéficier d'une connexion internet fiable. Il est également important de sécuriser le système de sauvegarde.
- **Renforcer le matériel roulant** pour faciliter la collecte des données sur le terrain (c'est-à-dire un véhicule 4x4 adapté pour les missions de terrain).
- **Renforcer l'équipe statistique en augmentant les ressources humaines dans l'équipe statistique** et aussi avec l'appui de l'AFREC pour tisser des relations avec les autres PFN, afin de voir comment les autres pays gèrent les problématiques qui affectent le Gabon, pour éventuellement reproduire les solutions.
- **Standardiser et documenter les outils de productions des statistiques**, par exemple pour le contrôle-validation et mettre en place un outil qui limite les ressaisies.

3. Mieux partager les résultats (améliorer la diffusion)

- **Optimiser les synergies entre la liste des indicateurs et les questionnaires AFREC** : renforcer la collaboration avec l'AFREC et poursuivre le travail de constitution d'un tableau de bord d'indicateurs que le Ministère doit produire.
- **Publier les statistiques énergétiques** : définir le public ciblé, la fréquence de publication et le média de publication adapté au budget de fonctionnement. Une fois les modalités de publication définies, il s'agit de publier les statistiques.

3. Actions prioritaires

Le plan d'action couvre une période de cinq ans pour réaliser les recommandations et améliorer le système de statistiques énergétiques aligné dans la mesure du possible sur les recommandations internationales et les meilleures pratiques. Le plan comprend 21 actions prioritaires réparties sur quatre phases de mise en œuvre sur la période 2022-2026.

Alors que de nombreuses actions peuvent être réalisées par l'équipe existante avec peu de ressources supplémentaires, la mise en œuvre du plan d'action complet devrait nécessiter environ 227 000 € d'investissement. Ces coûts sont principalement des coûts de service pour apporter des améliorations à l'infrastructure et aux outils statistiques. Le plan identifie également environ 11 150 € en frais annuels, principalement pour augmenter les ressources humaines dans l'équipe statistique.

Compte tenu de cette évaluation, les actions à « résultat rapide » qui devraient être mises en œuvre en priorité à partir de S2 2022 sont les suivantes :

- **Acquérir le matériel informatique** (Action 2A.1, 2 et 3) qui permet un travail efficace au sein, et en dehors, des locaux (1 ordinateur portable, 1 rétroprojecteur portatif, 1 coffre sécurisé, 1 connexion Internet), à un coût estimé à 2 700€ et 150€ à 250€ par mois pour doter les bureaux d'une connexion internet
- **Améliorer le processus de collecte de données avec les Points focaux consistant à (i) construire une routine de travail avec les Points Focaux** (Action 1B.1) en organisant des réunions périodiques de suivi pour développer l'esprit d'équipe et mieux gérer/contrôler l'avancement de la collecte des données, (ii) **spécifier contractuellement les activités des Points Focaux** dans un format contraignant (Action 1A.1) en ajoutant à leur fiche de poste la liste exhaustive de leurs tâches de collecte des données et clarifier les responsabilités hiérarchiques, (iii) **fournir aux Points Focaux des ressources de formation** (Action 1C.1) et (iv) **définir et chiffrer le budget nécessaire pour tenir des rencontres périodiques** en présentiel avec les Points Focaux (Action 1B.2),
- **Se mettre en relation avec les PFN des autres pays membres de l'AFREC** (Action 2B.1) pour avancer ensemble sur les problématiques identifiées par le Gabon.
- **S'aider des ressources de l'AFREC, et des autres PFN, pour la publication de la liste d'indicateurs que le Ministère doit produire** (Action 3A.1), car sur la thématique énergie, certains indicateurs se recoupent avec les items des questionnaires AFREC.

La mise en œuvre de ces actions ouvrira la voie aux actions prioritaires sur le long terme qui nécessitent des ressources et une planification plus importante à mettre en œuvre dans les 24-36 mois :

- **Asseoir la relation de travail avec les Points Focaux** chargés de la collecte en trouvant des financements pour la tenue de rencontres périodiques (Action 1B.3), à un coût estimé à 100€ par trimestre.
- **Renforcer la collecte de données sur la biomasse et le pétrole** avec la réalisation d'une enquête par sondage via une étude complète sur les consommations d'énergie finales (Action 1D.1). Cette action requiert approximativement 40 semaines ETP et un besoin de financement conséquent de l'ordre de 200 000€.
- **Mieux partager les données** devrait également être une priorité une fois que l'équipe est suffisamment habilitée et équipée via la définition des modalités de publication (public cible, calendrier et média adapté au budget de fonctionnement) (Actions 3B.1), la poursuite du travail de constitution d'un tableau de bord des indicateurs (Actions 3A.2) et la publication des statistiques selon les modalités définies (Actions 3B.2).

4. Plan d'action quinquennal pour le renforcement des statistiques énergétiques

PHASE 1:

Finalisation du plan & et premières adaptations (S2 2022)

- Finalisation et diffusion du plan d'action
- Renforcement du matériel informatique
- Mise en place d'actions initiales à «résultat rapide» pour améliorer la collecte de données : construction d'une relation de travail forte avec les points focaux chargés de la collecte, tout en s'aidant des ressources disponibles au niveau de l'AFREC
- Sensibilisation aux projets à long terme



PHASE 2:

Consolidation des gains rapides et préparation des projets à long terme (2023)

- Asseoir la relation de travail avec les Points Focaux chargés de la collecte
- Continuer le renforcement des outils matériels
- Initier la réflexion sur l'amélioration des outils
- Recherche de financement pour les projets à long terme



PHASE 3:

Implémentation de projets à long terme (2024 - 2025)

- Modifier le cadre réglementaire pour y inscrire l'organisation des activités statistiques,
- Renforcer l'efficacité des processus par la rédaction de documentations et l'amélioration des outils
- Intégration de données améliorées provenant d'enquêtes et de collecte de données
- Mise en place la diffusion des données et amélioration des contrôles qualité



PHASE 4:

Suivi et mise à jour (2026 et +)

- Poursuite des actions engagées
- Mise en place la diffusion des données
- Mise en œuvre d'améliorations opportunistes

Aperçu du plan d'action avec les phases et les activités principales

SIEN et renforcement des capacités pour 11 États membres - Rapport de diagnostic et plan d'action pour la République gabonaise

Financement et conseil technique :

Commission Africaine de l'Énergie (AFREC)
02 Rue Chenoua, BP791, Hydra, 16035, Alger, Algérie
Tel: +213 23 45 9198
Fax: 213 23 45 9200
Email: Afrec@africa-union.org
Site Internet : www.au-afrec.org
Suivez-nous
 African Energy Commission-AFREC
 @AU_AFREC
 African Energy Commission
 @AU_AFREC (African Energy Commission)

Consultant :

IED - Innovation Energie Développement
2 chemin de la Chauderaie
69340 Francheville, France
Tel: +33 (0)4 72 59 13 20
Fax: +33 (0)4 72 59 13 39
E-mail: ied@ied-sa.fr
Site web: www.ied-sa.fr

Copyright © AFREC 2022. Tous droits réservés.

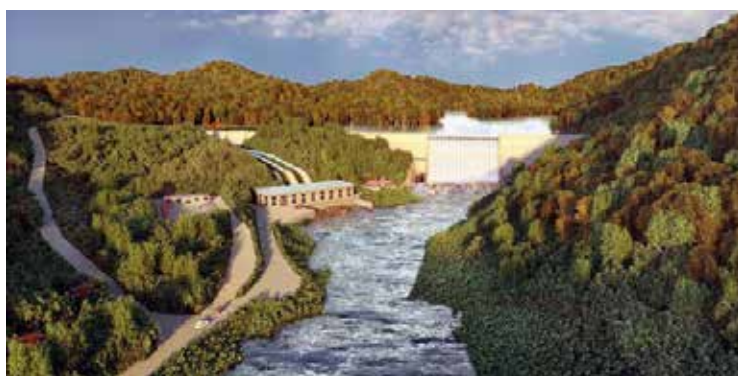
L'AFREC est une agence de l'Union Africaine spécialisée dans l'énergie qui a pour mandat de développer le secteur énergétique africain en coordonnant, harmonisant, protégeant, conservant, développant et promouvant l'exploitation rationnelle, la commercialisation et l'intégration des ressources énergétiques en Afrique. En collaboration avec les États membres de l'Union africaine et un vaste réseau d'experts et de partenaires dans les 55 pays africains, nous veillons à ce que toutes les initiatives en matière d'énergie répondent au développement futur du secteur énergétique africain, dans le but de construire «l'Afrique que nous voulons».

Les commentaires sur le rapport sont les bienvenus et peuvent être envoyés à l'adresse suivante :

COMMISSION AFRICAINE DE L'ÉNERGIE (AFREC)
02 Rue Chenoua, BP791, Hydra, 16035, Alger, Algérie
Tél : +213 23 45 9198
Fax : +213 23 45 9200
Email: Afrec@africa-union.org
www.au-afrec.org



African Energy Commission
Commission Africaine de l'Energie



Barrage de Kinguéle, Gabon



Centrales Solaires Hybrides

COMMISSION AFRICAINE DE L'ENERGIE (AFREC)
02 Rue de Chenoua, BP791, Hydra, 16035, Alger, Algérie
Tél : +213 23459198
Fax +213 23 45 92 00